

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 21 décembre 2023 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 15 décembre 2023 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Murielle BUCHOT, Marinette BURLETT, Amandine DELEBARRE et de Messieurs Cédric BARBIN, Martin GÉRAULT et Olivier RICHEFOU.

Mesdames Magali BARBOT, Isabelle RABBÉ et Messieurs Étienne CAMPENS, Sylvain DURAND et Mickaël LE STUNFF étaient excusés.

Date de convocation	15 décembre 2023
Date d'affichage	15 décembre 2023
Date d'affichage de la délibération	26 décembre 2023

Pouvoirs :

Madame Magali BARBOT à Monsieur Ludovic PLESSIS
Madame Isabelle RABBÉ à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD
Monsieur Étienne CAMPENS à Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE
Monsieur Sylvain DURAND à Monsieur Thierry DENIAU
Monsieur Mickaël LE STUNFF à Monsieur Franck KERZERHO

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Monsieur Jean-Bernard MOREL, Adjoint, a été désigné Secrétaire de Séance, fonction qu'il a acceptée.

DE_2023_21_D_17

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• **Contrats divers suivant décisions antérieures du Conseil Municipal (alinéa 2 – Délibération du 11/06/2020) :**

- **Décision municipale n°028/23**

Règlement intérieur Relais Petite Enfance Version 2 - Modifications

Modifications portant sur la modification des jours et horaires d'ouverture du service

• **Louage de choses (alinéa 5 – Délibération du 11/06/2020) :**

- **Décision municipale n°029/23**

Maison de santé pluridisciplinaire – Location d'une superficie de 47,87 m², sise 8 rue des Rouliers, à Mesdames DEGIORGIS, FÉVRIER, DUGUÉ, PÉAN et MARQUER, Infirmières

• **Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières – (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :**

N° 1042	15 ans	374 € (fosse pleine terre)
N° 1046	10 ans	344 € (plaque de mémoire)
N° 1048	30 ans	639 € (caveau)

• **Aliénation de biens mobiliers (alinéa 10 – Délibération du 11/06/2020) :**

- **Décision municipale n°027/23**

Cession d'un véhicule communal – Modification du prix de vente

Avis favorable de la commission Cadre de Vie, Environnement et Urbanisme du 13 décembre 2023.

• **Lignes de trésorerie (alinéa 20 – Délibération du 11/06/2020) :**

- **Décision municipale n°026/23**

Provisions pour dépréciation d'actifs circulants et reprise de provisions sur créances impayées

• **Droit de Préemption Urbain – (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :**

Date	Réf. Cadastre	Montant	Décision
16/11/2023	AI211	337 000,00 €	RENONCIATION
23/11/2023	AD326	120 000,00 €	RENONCIATION
30/11/2023	AB106	250 000,00 €	RENONCIATION
30/11/2023	YD153	385 207,50 €	RENONCIATION

Dont acte.

Le secrétaire,

Jean-Bernard MOREL



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.